

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à 10 heures 00, c'est réuni le Conseil Municipal de Sept-Saulx. En application de l'article L. 2122-17 du CGCT, la séance a été ouverte sous la présidence de Mr LEFEVRE Jean-Marc, Adjoint au Maire qui a procédé à l'appel et qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Mme GUILLET Julie est nommée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Mr LEFEVRE Jean-Marc étant le plus âgé, il garde la présidence de l'assemblée.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme LECQ Virginie et Mr RENNESSON Jean-Pol sont nommés assesseurs.

Mr LEFEVRE Jean-Marc et Mme LECQ Virginie proposent leur candidature pour le poste de Maire.

Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement.

Votants 15

Bulletin nul 0

Bulletin blanc 0

Majorité absolue 8

Mme LECQ Virginie obtient 3 voix,
Mr LEFEVRE Jean-Marc obtient 12 voix.

Mr LEFEVRE Jean-Marc est proclamé Maire, est immédiatement installé et garde la présidence de la séance.

N°06/2026 DELIBERATION PROCEDANT A LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2122-2 et suivants,
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que le Conseil Municipal compte 15 membres, ce pourcentage donne pour la Commune de Sept-Saulx un effectif maximum de 4 Adjointes au maire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de 3 Postes d'adjoints.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 28 mars 2026

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Mme LECQ Virginie, tête de liste propose sa candidature au poste d'Adjoint, ainsi que celle de Mr HARDY Romain et Mme BOUVIER Gaëlle.

Mme JOLLY Béatrice, tête de liste propose sa candidature au poste d'Adjoint, ainsi que celle de Mr LACROIX Cédrix et Mme GUILLET Julie.

Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement.

Votants 15

Bulletin nul 0

Bulletin blanc 0

Majorité absolue 8

Mme LECQ Virginie obtient 3 voix,
Mme JOLLY Béatrice obtient 12 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme JOLLY Béatrice. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessus.

CHARTE DE L'ELU

Monsieur Le Maire donne lecture de la charte de l'élu et distribue celle-ci à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 10h35.

**Jean-Marc LEFEVRE,
Maire**

**Julie GUILLET
Secrétaire de séance**